



# Agir

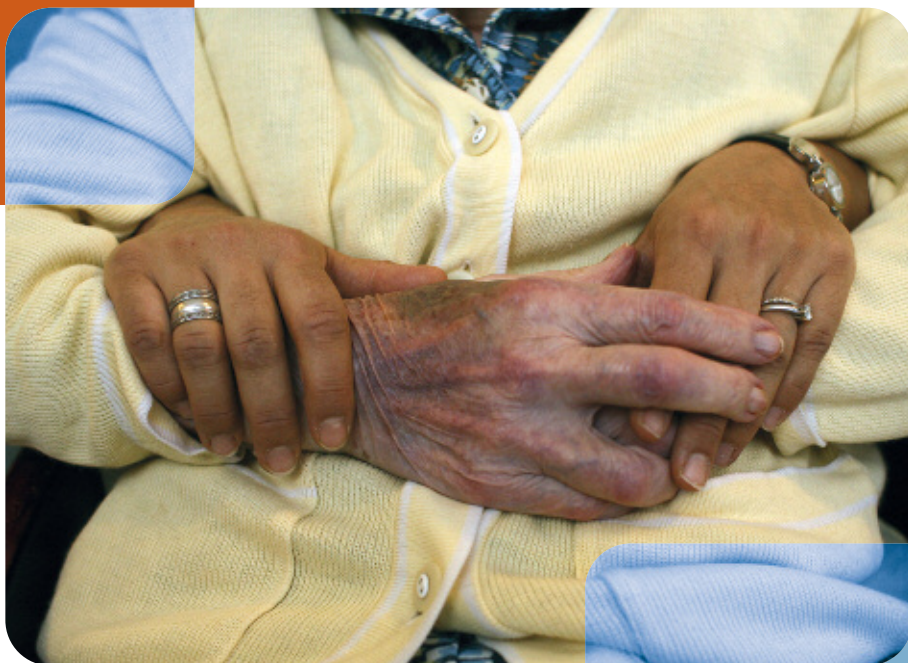
pour tout le monde.  
En particulier.



 **unccas**  
Union Nationale  
des Centres Communaux d'Action Sociale

# Le centre communal

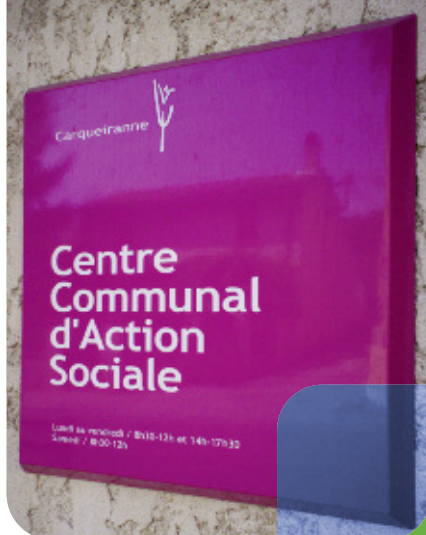
■ Issu de plus de 200 ans de solidarités communales envers les plus démunis, le centre communal d'action sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison avec les associations et les institutions publiques ou privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.



# d'action sociale

Le CCAS développe différentes activités en direction des habitants de sa commune : personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants, familles en difficulté, personnes en situation d'exclusion...

De nombreux CCAS sont par ailleurs gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (logements-foyers, services d'aide à domicile, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, structures d'accueil de la petite enfance, centres de loisir...). Cet établissement public administratif participe à l'instruction des demandes d'aide sociale (APA, RSA...) et les transmet aux autorités



décisionnelles compétentes telles que le conseil général, la préfecture, les organismes de sécurité sociale, etc.

Le CCAS domicilie les personnes sans domicile stable ayant un lien avec la commune lorsqu'elles souhaitent avoir accès à des prestations sociales, obtenir une carte d'identité, bénéficier de l'aide juridique ou s'inscrire sur les listes électorales.





Les CCAS sont présidés par le maire. Ils sont gérés par un conseil d'administration constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de membres nommés par le maire. Parmi eux figurent notamment un représentant des associations familiales, un représen-

tant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, un représentant des associations de retraités et personnes âgées.

## Communal ou intercommunal

Si la commune reste généralement le premier acteur vers qui se tourne la population, l'échelon intercommunal peut lui aussi apporter des réponses en matière d'action sociale. Les communes qui le souhaitent peuvent alors créer, via leurs intercommunalités, un



centre intercommunal d'action sociale (CIAS), établissement public intercommunal dédié à des actions sociales concertées, démultipliées sur un territoire d'intervention, grâce à des moyens plus importants. Si la création du CIAS ne conduit donc pas systématiquement à la suppression du centre communal, elle peut, en revanche, renforcer son action.

### Les CCAS/CIAS en chiffres

- un budget consolidé de 2,6 milliards d'euros et près de 110 000 personnes employées ;
- les CCAS/CIAS gèrent 60 % des logements foyers publics ;
- plus de 80 millions de repas par an auprès des personnes âgées (restauration collective ou à domicile) et en restauration scolaire ;
- 1 CCAS/CIAS sur deux gère un service d'aide à domicile ;
- les CCAS/CIAS gèrent 20 % des établissements d'accueil de jeunes enfants ;
- les CCAS/CIAS sont gestionnaires de 720 foyers restaurants, 400 Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), d'accueils de jour, d'unités Alzheimer...



# L'UNCCAS, une association d'élus

L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale, association loi 1901 fondée en 1926, est l'unique représentant national des CCAS et CIAS. Elle regroupe les maires, (présidents de droit des CCAS) et les élus en charge de l'action sociale communale.

## L'UNCCAS en chiffres

- 4 000 CCAS/CIAS adhérents,
- 6 000 communes,
- la quasi totalité des villes de plus de 10 000 habitants,
- 80 % des villes de 5 000 à 10 000 habitants,
- 2 000 CCAS de communes de moins de 5 000 habitants,
- plus de 150 intercommunalités,
- 75 représentants à l'échelon départemental ou régional.



## Les missions

Les missions de l'UNCCAS sont multiples mais convergent toutes dans une direction fondamentale : apporter un outil technique

et pratique d'envergure aux acteurs de terrain. Pour ce faire, l'UNCCAS :

- interpelle les pouvoirs publics et leur apporte son concours ainsi qu'aux assemblées élues, pour promouvoir une meilleure politique sociale,
- accompagne et soutient ses adhérents en termes de représentation, de promotion, voire de défense de leurs intérêts,
- les informe des évolutions législatives sur les dispositifs et les politiques sociales,
- anime le réseau et développe les échanges entre les CCAS et CIAS,
- favorise la constitution effective de CCAS et de CIAS.

## Le conseil d'administration de l'UNCCAS

Il réunit :

- 44 membres élus parmi les représentants des membres de droit ou associés de l'Union,
- un collège de 10 présidents d'unions départementales ou régionales,
- un collège consultatif de 10 directeurs de CCAS/CIAS.



## Les services

### L'UNCCAS propose à ses adhérents :

- des réponses juridiques aux questions touchant la vie quotidienne des CCAS/CIAS : application des dispositifs sociaux, organisation et fonctionnement, comptabilité, gestion d'établissements et de services, aides et secours, personnels... ;
- un accompagnement dans la formation de leurs élus et de leurs agents avec UNCCAS Formation ;
- une aide aux CCAS des communes de moins de 20 000 habitants dans la réalisation de leurs analyses des besoins sociaux avec PHARES (Photographie statistique pour l'analyse et la réponse aux besoins sociaux) ;
- des outils d'information : les newsletters (Mail'hebdo chaque semaine et ESMS Info chaque mois), le magazine ACTES (ACtions et TErritoires du Social), des guides pratiques (les aides et secours des CCAS, le dispositif canicule, comprendre l'analyse des besoins sociaux...), des rubriques dédiées sur [www.unccas.org](http://www.unccas.org) (actualité, foires aux questions juridiques, calendrier des manifestations...) ;
- des journées nationales sur des thèmes d'actualité (le micro-crédit, l'aide à domicile...), l'accès aux journées organisées par le réseau des représentations départementales, l'accès aux congrès de l'UNCCAS ;
- des appels à expériences : Prix de l'innovation sociale locale, Palme des services à la personne...





## Un réseau dynamique

### Les objectifs de l'UNCCAS sont les suivants :

- Faciliter le travail des membres du réseau par une aide technique, juridique et par un appui à leur développement. L'UNCCAS s'emploie ainsi à soutenir la qualification des élus, professionnels et bénévoles présents au sein des CCAS/CIAS via la diffusion d'une culture de projet, le soutien aux recrutements qualifiants et la promotion d'un réel statut pour les professionnels ;
- Contribuer à l'évolution de la décentralisation en matière d'action sociale, en confortant les capacités d'intervention de tous les adhérents et en facilitant le développement de l'intercommunalité sociale et la création de centres intercommunaux d'action sociale, tant au niveau législatif qu'au niveau technique ;
- Exploiter les réalisations de son réseau et valoriser les richesses du terrain afin d'alimenter le débat politique national et de le rendre à la fois plus pragmatique et plus prospectif. Le développement d'une Banque d'expériences de l'action sociale locale sur son site Internet et le Prix de l'innovation sociale locale remis chaque année depuis 2004 vont dans ce sens ;
- Développer le dialogue avec les services de l'Etat, les parlementaires et les administrations afin de valoriser les actions, les positionnements des CCAS/CIAS et de l'UNCCAS mais aussi pour adapter les dispositifs existants en apportant des idées nouvelles et des solutions innovantes.



## Un réseau structuré

Le réseau est structuré en délégations départementales et régionales dotées de la personnalité juridique lorsqu'elles sont constituées sous forme d'union. Ces dernières assurent la représentation des CCAS/CIAS auprès des conseils généraux et régionaux mais aussi des services déconcentrés de l'Etat.

Les unions départementales de CCAS/CIAS ont également un rôle privilégié à jouer en terme de connaissance des besoins sociaux sur le territoire. Dans ce cadre, les analyses des besoins sociaux réalisées par les CCAS/CIAS sont de nature à compléter les schémas départementaux en matière sociale.



## Un réseau ouvert sur l'Europe

Afin d'assurer une meilleure prise en compte de la participation des élus de l'action sociale locale dans la mise en œuvre d'une politique sociale européenne efficace et cohérente, l'UNCCAS a impulsé la création d'un réseau européen des élus de l'action sociale locale. Ce réseau, nommé **ELISAN\***, répond aux objectifs suivants :

- sensibiliser aux décisions prises au niveau européen : fonds structurels, règlements, directives, etc. ;
- participer aux débats, réagir aux travaux menés par les institutions européennes, etc.
- aider les acteurs locaux à mieux comprendre les dispositifs dont ils peuvent bénéficier ;
- favoriser les échanges d'informations et d'expériences sur les politiques sociales locales, notamment via le site [elisan.eu](http://elisan.eu) et Elisan newsletter ;
- encourager les partenariats européens.

*\* European Local Inclusion & Social Action Network - Réseau européen pour l'inclusion et l'action sociale locale*





[www.unccas.org](http://www.unccas.org)

Villa Souchet - 105, avenue Gambetta  
BP 3 - 75960 PARIS Cedex 20  
Tél. 01 53 19 85 50 - Fax 01 53 19 85 51  
[contact@unccas.org](mailto:contact@unccas.org)